

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Tramayes-la-transition-energetique-par-l-exemple>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°61 > **Tramayes : la transition énergétique par l'exemple**

23 juin 2014

Tramayes : la transition énergétique par l'exemple

La sortie du nucléaire et des énergies fossiles est en marche. Un peu partout en France, des collectivités locales, des territoires ruraux ou urbains s'engagent dans une "descente énergétique" qui s'effectue en trois temps : réduction des besoins et sobriété, mobilisation des ressources locales et en priorité renouvelables, mise en réseau de cette expérience et partage. La commune de Tramayes, située en Saône-et-Loire et comptant moins de 1000 habitants, constitue un bel exemple de cette "écologie qui change la France", dont Pascale d'Erm livre de nombreux exemples dans son livre Ils l'ont fait et ça marche !, récemment paru. En voici donc quelques bonnes feuilles, pour vous faire partager l'expérience et la démarche de Tramayes.

Le projet de chaufferie au bois de tous les bâtiments publics, de l'hôpital local (quatre-vingt-quinze lits) puis d'une trentaine de foyers a été suivi par la réduction de l'éclairage public, l'isolation thermique des bâtiments, la production d'eau chaude par des capteurs solaires, la collecte des eaux de pluie, le tri des déchets, etc. Toutes ces actions ont valu à Tramayes le Prix spécial du jury de la Ligue française des énergies renouvelables en 2011 et de la Ligue européenne des champions des énergies renouvelables en 2012 [1].

Cap sur le bois

C'est en 2003 que l'équipe municipale, autour de Michel Maya, commence à s'intéresser aux énergies renouvelables. Ce professeur enseignant la mécanique des milieux continus au centre d'étude et de recherche de l'École nationale supérieure d'arts et métiers de Cluny, maire de Tramayes depuis 1995, prend conscience de la nécessité de réduire la consommation de pétrole de la commune, donc de diversifier son énergie. Profitant de sa proximité avec d'importants massifs forestiers, la commune aimerait opter pour un chauffage à bois, mais l'installation est coûteuse (1 million d'euros) et sa rentabilité aléatoire. Pour évaluer la pertinence économique de cette option, elle s'entoure de partenaires plus expérimentés, comme l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), le conseil régional de Bourgogne et le conseil général, et lance une étude prospective. Celle-ci démontre la rentabilité de la chaufferie bois dans un périmètre impliquant la mairie, mais aussi l'hôpital, l'école maternelle, la salle des fêtes et l'espace omnisports.

À l'époque, tous ces bâtiments sont chauffés au fuel, dont ils brûlent 110 000 litres chaque année, avec un impact écologique élevé et un coût important pour la commune. Reste à convaincre les contribuables que cet investissement ne les pénalisera pas. Or, si les subventions des partenaires financiers de la commune couvrent 54 % du coût des travaux, il reste 500 000 euros à trouver. Après trois ans de réflexion, la commune opte pour une opération gérée en "budget annexe indépendant", un système réglementaire qui lui permet d'emprunter la somme nécessaire aux travaux sans entamer le budget communal, au même titre que n'importe quelle autre entreprise privée.

Un système local qui profite à tous

La chaudière bois est mise en service en 2006. D'une puissance d'1,2 mégawatt, elle dessert d'abord exclusivement les bâtiments communaux situés dans le "périmètre de rentabilité". Mais, peu à peu, les habitants proches du réseau se montrent intéressés par le système, et la commune leur propose la possibilité d'être raccordés. Seuls les foyers reliés sont mis à contribution, et leur participation contribue à financer l'emprunt public. L'idée est de faire assumer le coût des travaux uniquement à ceux qui en bénéficient pour ne pas susciter d'hostilité parmi le reste de la population. Innover, oui, mais sans augmenter les impôts locaux ni grever le budget d'une population rurale qui ne roule pas sur l'or.

Dans un souci de cohérence et d'économie, l'approvisionnement de la chaudière sera local. Les copeaux proviennent des déchets d'une scierie voisine et d'une entreprise de charpente. Ils parcourent 6 kilomètres au maximum. Le système est gagnant-gagnant puisque les déchets de bois utilisés par la chaudière étaient auparavant transportés sur des centaines de kilomètres pour être transformés ou brûlés, moyennant un coût non négligeable pour les charpentiers désireux de s'en débarrasser.

Le système est gagnant aussi sur le plan économique. L'hôpital, par exemple, le plus gros utilisateur de la chaudière bois (qui fournit 80 % de l'eau chaude), économise 15 000 à 20 000 euros de fuel par an. Avec en prime un approvisionnement plus simple et plus "propre". Et les autres établissements raccordés économisent à eux tous près de 10 000 euros de fuel.

Compte tenu de ces économies, du prix peu élevé de l'achat des copeaux de bois et de la stabilité des prix, le retour sur investissement de la chaudière est de huit ans. Au regard de l'inflation tarifaire des autres carburants, la stratégie s'avère donc intéressante. Bien sûr, comme pour toute innovation technologique, la chaudière demande une veille technique de la part de l'équipe municipale, qui essuie quelques pannes mineures tous les quinze jours, des pannes plus lourdes tous les deux mois environ, et doit financer une opération de maintenance tous les cinq ou six ans.

En 2010, une extension du réseau de chaleur permet de raccorder la bibliothèque, la poste et l'école élémentaire. Comme les nouvelles canalisations passent aussi par le centre du bourg, la commune propose à des familles situées à proximité du nouveau réseau d'en bénéficier. La décision de raccorder des logements privés est prise après l'étude d'un ratio distance/consommation/année, l'opération n'étant rentable que si le coût du raccordement correspond à une consommation suffisamment élevée du foyer demandeur. En 2013, une trentaine de foyers étaient ainsi reliés au réseau de chaleur de la chaufferie bois.

Écoconstruction et écocitoyenneté

Deuxième axe de la politique de transition énergétique de Tramayes : l'écoconstruction. L'équipe municipale lance plusieurs projets : l'isolation extérieure de la salle des fêtes, la rénovation de l'hôpital et un projet de réhabilitation de neuf logements avec des niveaux de performance énergétique élevés dans l'ancienne gendarmerie. L'ensemble sera alimenté par une nouvelle chaudière à bois. Un écoquartier, "Les Écorces", est créé en 2011 avec des niveaux d'isolation élevés, générant d'emblée d'importantes économies de chauffage. Situés dans le périmètre de la chaudière à

bois "historique", les soixante logements de l'écoquartier sont raccordés au réseau. La commune a prévu une exonération de la taxe foncière (partie communale) de 50% sur une période de cinq ans pour les constructions neuves au standard BBC.

Les habitants sont fiers de l'image positive que donne la commune grâce à ces projets, et leur sensibilisation écologique se diffuse progressivement à tous les domaines du quotidien. Ainsi, après l'énergie et l'urbanisme, la commune a travaillé sur les économies d'eau : trois citernes de récupération d'eau de pluie d'une capacité de 8000 litres chacune ont été installées pour arroser les fleurs de la commune. Ensuite, cap sur la réduction du gaspillage alimentaire : Tramayes a mis en place une opération de communication [2] pour apprendre aux habitants à cuisiner les restes.

Le ciel étoilé retrouvé

Tramayes est également l'une des premières villes françaises à avoir osé éteindre l'éclairage public la nuit. Conseillée par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN), qui alerte sur les impacts négatifs des éclairages extérieurs pour la consommation énergétique, la faune et la flore ou notre santé, la commune décide d'agir. En 2009, l'éclairage public est éteint entre minuit et 5h. En 2011, l'extinction est prolongée jusqu'à 5h45. Les gains énergétiques sont immédiats : la consommation électrique de la ville diminue de moitié, soit une économie de 50 000 kWh par an. En complément de ce choix, à partir de 2012, les 50 000 kWh restants sont produits par les Tramayons ayant installé des panneaux photovoltaïques sur leur toit. Enfin, les lampadaires sont équipés d'ampoules basse consommation, passant de 125 watts à 70 watts.

Pourtant, cette politique est parfois difficile à expliquer. "Nous avons mis deux ans pour faire accepter ce choix aux habitants", précise Michel Maya. Et il a fallu concéder quelques ajustements, comme l'installation d'un projecteur près du parking de la salle des fêtes, où les gens circulent bien après minuit. Donner des idées à d'autres

Le temps est une donnée fondamentale dans la mise en œuvre de cette politique de transition énergétique. Les choix, mûrement réfléchis, résultent d'études approfondies et sont ensuite patiemment exposés aux habitants lors de réunions publiques. Une démarche qui ne semble pas rebuter les habitants, puisque le maire a été réélu pour un troisième mandat durant la mise en œuvre de ces actions.

Cette démarche séduit aussi d'autres communes, et Michel Maya est souvent appelé à témoigner de son expérience. Durant ses conférences, il n'évite pas les questions qui fâchent. Une chaudière à bois n'est-elle pas polluante pour la planète ? Réponse : "Pas plus que deux cheminées à foyer ouvert !" Connaissez-vous un moyen de chauffage sans impact pour l'environnement ? Réponse : "Les meilleurs kWh sont ceux que l'on ne consomme pas !"

Le réseau des territoires à énergie positive

Forte de son expérience, Tramayes est devenue l'emblème des Territoires à énergie positive (Tepos). Ce réseau, créé en Bretagne en juin 2011 à l'occasion de l'inauguration de l'unité de méthanisation de la communauté de communes du Mené, réunit les territoires (essentiellement ruraux) engagés dans une politique de sobriété et d'efficacité énergétique, dans l'esprit de la politique Négawatt. L'idée est de faire suffisamment d'économies d'énergie pour que les besoins soient couverts par des énergies renouvelables produites localement. L'élément déclencheur de la création de ce réseau a été le Comité de liaison des énergies renouvelables (Cler), réseau pour la transition énergétique, qui continue de participer activement à son animation. Et la commune soutient aussi des opérations d'énergies renouvelables locales, cofinancées par les citoyens.

Se réapproprier sa consommation

L'expérience de Tramayes exprime bien le nouvel enjeu énergétique : aider les habitants à se réapproprier leur consommation et leur production d'énergie, non plus considérée comme une ressource lointaine, chère et virtuelle, mais comme une ressource locale, concrète et plus économique. Le bois de leur forêt, l'électricité produite sur le toit de l'école de leurs enfants ou par l'éolienne du jardin : autant de ressources visibles et légitimes dans le contexte actuel d'augmentation du prix des énergies fossiles. Et une bonne occasion de comprendre l'impact réel de leurs modes de consommation.

Ils l'ont fait et ça marche ! Comment l'écologie change déjà la France

Pascale d'Erm, Éd. Les Petits Matins, 2014, 174 pages, 12 €, disponible en librairie.

Dans ce livre, Pascale d'Erm présente quatorze cas concrets de mise en œuvre locale de la transition écologique, autour de quatre grandes problématiques : susciter la créativité collective ; se réapproprier les questions d'énergie et de gestion des déchets ; favoriser l'essor de l'économie sociale et solidaire ; réunifier la société.

L'auteure présente de façon très concrète toute une variété d'initiatives, portées par des citoyens et/ou des élus locaux, et qui constituent de véritables laboratoires de transition, et peuvent constituer des sources d'inspiration ou des modèles à décliner à une plus grande échelle. Économies d'énergie, énergies renouvelables, association des habitants aux politiques locales, "écologie industrielle", alimentation bio, solidarité sociale et intergénérationnelle... autant d'aspects mis en lumière dans telle ou telle expérience.

Une lecture enrichissante et positive !

Notes

[1] Dans la catégorie des villes de moins de 5000 habitants.

[2] En lien avec le syndicat local de ramassage et de traitement des ordures ménagères et la section départementale de l'UFC-Que choisir.